

jour d'hui à la Bourse une forte dépréciation de toutes les valeurs.

### Lettre de Versailles

Versailles, le 28 février 1872.

M. Rouher est un homme bien malheureux ! Pour la première fois de sa vie, il se croit compromis ! Jadis un ministre de Louis-Philippe avait la monomanie de se croire poursuivi par les Jésuites : c'était un mauvais rêve qui lui a presque un instant troublé la cervelle. — Aujourd'hui, M. Rouher se croit poursuivi par des agents provocateurs ; il en parle à tout venant avec une naïveté grotesque si elle est sincère, — bien joué, si elle est une pose.

Bref, à l'en croire, il serait espionné de matin au soir. Cela n'a rien d'étonnant quand on est M. Rouher, et qu'on a niché publiquement ses espérances de restauration impériale. Mais au temps où regardait M. Rouher, la police espionnait aussi les gens mal pensants, non-seulement de matin au soir, mais encore du soir au matin ! Or on lui laisse ses nuits, il n'a pas à se plaindre.

L'autre jour, un adjudant sous-officier se présente à son hôtel et lui tient à peu près ce langage : « M. Rouher ! je ne viens pas vous parler politique, je viens seulement de matin au soir, mais encore du soir au matin ! Or on lui laisse ses nuits, il n'a pas à se plaindre.

L'autre jour, un adjudant sous-officier se présente à son hôtel et lui tient à peu près ce langage : « M. Rouher ! je ne viens pas vous parler politique, je viens seulement de matin au soir, mais encore du soir au matin ! Or on lui laisse ses nuits, il n'a pas à se plaindre.

L'autre jour, un adjudant sous-officier se présente à son hôtel et lui tient à peu près ce langage : « M. Rouher ! je ne viens pas vous parler politique, je viens seulement de matin au soir, mais encore du soir au matin ! Or on lui laisse ses nuits, il n'a pas à se plaindre.

Ah ! l'histoire du jeune homme bien mis est charmante... dans la bouche de M. Rouher, c'est une page de la *Mémoires en action*, du moins le discours que lui adresse l'ex-ministre, pas la fin de l'aventure !

La soirée donc un jeune homme bien mis, comme pouvait en recevoir jadis M. Rouher, se présente mystérieusement dans son cabinet. Celui-ci ne vient pas demander des conseils, il apporte un plan, et parle bas. — Monsieur Rouher, j'ai à vous exposer mes projets ; ils sont hardis, mais dignes de la grande cause que nous servons, tous deux, et inspirés par la vie même et les procédés politiques de Notre Empereur. Je les ai conçus, en étudiant les hauts faits de ce grand homme et surtout cet acte immortel du 2 décembre qui l'a mis sur le trône et vous dans ses conseils ! Eh bien ! nous pouvons recommencer ! J'ai des amis dévoués ; dans quelques jours je puis enlever une belle nuit, M. Thiers ; rien n'est plus simple, vous savez qu'il n'est habitué ; ce sera la seconde fois. Un ne lui fera pas plus de mal que la première ; il n'aura à souffrir aucune violence, car il ne résiste pas ; seulement nous le mettrons pendant quinze jours dans l'impossibilité de donner signe de vie... Pendant ce temps-là... vous ne comprenez... monsieur Rouher !

Jeune homme, répond M. Rouher (c'est toujours lui qui le raconte), jeune homme, rendez grâce au ciel de votre extrême jeunesse ; sans elle, je vous ferais arrêter à l'instant même, car il faut être le dernier des misérables pour conspirer contre le gouvernement légal du pays, comme on l'a fait contre nous !

Sortez !

Le jeune homme bien mis sortit en

effet plus vite qu'il n'était entré, et M. Rouher resta seul prit quelques minutes pour se remettre de l'émotion et de ses deux accès de dignité.

Un instant après, l'ex-ministre entra chez Mme Rouher et y trouva un second monsieur ; heureusement c'était un ami. Celui-ci, n'ayant ni conseils à demander ni place à proposer, sortit aussitôt et laissa les deux époux en tête-à-tête. Mais trois minutes n'étaient pas écoulées qu'il entra de nouveau et demanda : son pardessus ! Le pardessus avait disparu ; il avait été volé par le jeune homme bien mis !

Je ne vous garantis pas les termes exacts de la conversation de M. Rouher avec ces deux... comment dirai-je ? ces deux messieurs ! Mais je vous garantis les deux anecdotes racontées par M. Rouher au 14<sup>e</sup> bureau. Et quand il eut fini il regarda triomphant son interlocuteur ; il semblait lui dire : « Hein ! quelle preuve plus évidente ! Voilà bien des agents provocateurs ! Le paletot enlevé ! »

— Eh ! non, ce n'est pas une preuve que la police poursuive M. Rouher ; — c'est simplement la preuve qu'on fait aujourd'hui les paletots chez celui qui autrefois a fait tant d'autres choses ! Mais son soupçon est amusant ; comme il retrouve bien ses anciens policiers ! Comme à ce paletot volé il reconnaît vite les mœurs des siens !

Mais, enfin c'est assez de M. Rouher ; *pauvre majora caninus !* et revenons au gouvernement de M. Thiers.

On ne peut rien savoir des discussions de la commission pour le projet Lefranc. Ses membres ont juré le secret, — le secret le plus absolu, comme dans une conspiration. Si l'Agence Havas vous affirme que l'émotion s'est notablement apaisée, c'est qu'elle dit ce qu'on lui fait dire ; mais le public n'en sait rien. — Le fait est possible, car l'Assemblée comme le pays traverse une période de revirements quotidiens ; elle a parfois des moments d'irritation, des accès de nerfs ; mais elle ne les garde pas longtemps ; elle retombe dans l'atonie par indifférence et par attitude.

Le fait aussi peut être erroné, car beaucoup d'honorables ne cachent pas pour s'exprimer contre le projet en termes assez vifs. On raconte, en effet, une conversation entre M. X..., député, et M. Z..., ministre, où l'on n'échangeait pas des compliments. — « M. le ministre, — dit M. X... — nous vous aimons beaucoup, vous êtes un honnête homme, mais vous ne voyez donc pas qu'on vous fait jouer dans cette affaire le rôle d'imbéciles ! »

— « Imbéciles ! le mot est dur, répliqua le ministre Z... — ce sont des choses qu'on se dit à soi-même, — je me le disais tout à l'heure en flet à moi-même ; — mais c'est égal, on n'aime pas à se l'entendre dire devant le monde ! » — Et le ministre Z... s'en alla le long des Tombeaux ; en se grattant le front et répétant tout bas, comme une litanie, le mot un peu dur qu'on ne se dit qu'à soi-même !

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Goudaert, ancien notaire, maire et conseiller d'arrondissement du canton d'Hondschoote, depuis plus de vingt ans, vient d'accepter la candidature au conseil général en remplacement de M. Cucl. L'élection doit avoir lieu le 17 mars prochain.

L'ouverture de la deuxième session du Conseil général est fixée au mardi 2 avril.

Par circulaire du 20 février 1872, le ministre de la guerre a décidé que tous les militaires libérables en 1872, actuelle-

ment sous les drapeaux ou en congé, seront, au reçu de la présente, versés dans la réserve.

Sont exceptés de cette mesure :

1<sup>o</sup> Les engagés volontaires ou les engagés qui ne désiraient pas retourner dans leurs foyers ;

2<sup>o</sup> Les militaires qui contracteront des engagements ou qui, se trouvant dans leurs six derniers mois de service, demanderont à traiter provisoirement pour remplacer ;

3<sup>o</sup> Les militaires proposés pour la retraite ;

4<sup>o</sup> Les militaires des compagnies de fusiliers ou de pionniers de discipline et des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui ont été envoyés dans ces corps par mesure disciplinaire ou à la suite de condamnation.

Les militaires qui font l'objet de cette circulaire pourront, suivant l'usage, être directement autorisés à se marier par les généraux divisionnaires.

On nous écrit de Versailles :

« Le ministre des travaux publics a demandé à la Commission qui s'occupe du régime des chemins de fer de proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, le terme accordé aux compagnies pour rentrer dans les conditions normales de leur exploitation. La Commission a accédé à la demande du ministre. »

Une nouvelle circulaire ministérielle vient d'être adressée à tous les maires de France pour réclamer les états nominatifs des soldats de chaque commune, morts ou disparus pendant la guerre.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à M. le recteur de l'Académie de Nancy, pour être transmis aux destinataires, 650 diplômes de divers grades accordés par les Facultés de l'Académie de Strasbourg.

Les impétrants domiciliés dans le département du Nord, sont invités à faire connaître leur adresse à M. le recteur de l'Académie de Douai ou à M. l'inspecteur d'Académie, à Lille, en indiquant la date de leur examen et la nature du diplôme qu'ils ont obtenu.

On lit dans l'*Observateur d'Avènes* :

« On nous rapporte qu'un filateur de nos environs, convaincu que l'industrie lainière déclinait de la crainte d'un impôt sur les matières et dont la prospérité a atteint des limites inconnues jusqu'ici, doit participer pour une large part à l'œuvre de la libération du territoire, aurait l'intention de proposer à ses confrères une souscription de un franc par broche et de cent francs par peigneuse. »

L'*Observateur* fait remarquer qu'une telle proposition, si elle était adoptée par tous les filateurs de notre rayon, donnerait environ 300,000 francs pour l'arrondissement d'Avènes, et l'aiderait puissamment à fournir son contingent proportionnel à sa population et à sa richesse.

La *Vraie France* publie la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, J'ai assisté aux scènes affligeantes de dimanche soir ; permettez-moi aussi quelques observations aussi calmes que possible.

Si M. Gambetta cherche impunément à soulever le Midi, si les républicains peuvent réunir bruyamment leurs adeptes, si les princes d'Orléans ont le droit de recevoir tous leurs partisans, pourquoi le comte de Chambord ne pourrait-il pas recevoir ses amis ?

Tant que le pays n'aura pas adopté une forme définitive de gouvernement, quelle est la loi qui nous défend de dire avec modération nos préférences personnelles ?

Les Rouges entendent, je le sais, réserver cette liberté pour eux seuls, mais nous devons supporter plus de justice au gouvernement de notre République provisoire.

Pourtant les voyageurs d'Anvers ont-ils

trouvé dans l'administration lilloise l'impartialité à laquelle ils avaient droit ? En supposant que les manifestations tumultueuses soient permises pour certains, la sûreté des personnes et le respect des propriétés doivent être assurés à tous.

La ville entière savait qu'un appel avait été fait aux affiliés des sociétés secrètes. Des rassemblements nombreux se formaient longtemps avant l'heure indiquée par une presse *bienvilleite*, pour le retour du train ; on insultait les passants, on brisait les voitures, etc. Nonobstant tous ces faits, l'administration a trouvé convenable de ne prendre aucune mesure. Croit-elle s'être mise à l'abri de tout reproche par la précaution dérisoire qu'elle a prise de faire offrir aux voyageurs la permission de descendre près de Fives. Elle aurait dû leur faire proposer de rester à Mouscron ; la police des rues de Lille, se trouvant toute faite et les voyageurs qui pouvaient marcher auraient toujours regagné leur gîte.

L'administration, qui avait laissé ce soir-là — j'ignore le pourquoi — la surveillance du quartier de la Gare aux meneurs de la manifestation dite républicaine, peut-être croira que le coup de sifflet qui amena sur les 30 à 40 voyageurs sortis par la rue

des heures entières, insultes et blessures des hommes désarmés ; ils ont pu huer, frapper, traîner dans la boue des femmes honnêtes, l'honneur de notre cité charitable ! Ils ont pu parcourir, tant qu'ils l'ont voulu, la ville en tous sens, hurlant et brisant les vitres des maisons des légitimistes et de ceux qui ne le sont pas.

Si le nombre, par trop différent, n'avait pas rendu toute lutte impossible, l'enquête et les mesures répressives, s'il y en a, rendraient-elles la vie aux morts ; et la police nombreuse qui parut, le lendemain, aurait-elle réparé les malheurs arrivés la veille !

Ceux qui entendaient ces cris de fureur et de sang pouvaient penser qu'ils voyaient venir l'ouragan qui entraîne, sans distinction, le républicain et le royaliste. Heureusement que, malgré les excitations violentes, il y a encore à Lille une population généralement calme, des âmes généreuses et quelques hommes courageux qui se dévouent, dans ces tristes moments, pour protéger les victimes. M. H.

Hier matin, a commencé, au tribunal correctionnel de Lille, la première série de plaidoiries relatives aux demandes de dommages-intérêts contre l'administration du chemin de fer, par les personnes qui ont eu à souffrir de la catastrophe arrivée à la gare de Seclin.

Une vingtaine d'affaires ont été ajournées pour les audiences des 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> mars, d'autres ne viendront qu'aux audiences des 21 dudit mois et du 4 avril.

Lundi 4 mars, trois affaires relatives à cet accident seront plaidées à l'audience correctionnelle, le tribunal ayant été saisi en partie civile par les demandeurs lors du jugement correctionnel contre la Compagnie.

L'affaire intentée par M. Clabaut, professeur et répétiteur aux institutions de Marq et de St-Joseph, à Lille, a été appelée aujourd'hui. M. Aillard, avocat près la cour de Douai, demande une indemnité de 100,000 fr. au nom de la partie civile.

Nous ferons connaître demain les résultats.

Dans son audience du 16 février, le tribunal civil de Lille a rendu un jugement qui intéresse vivement les propriétaires de maisons en ville et des faubourgs et les entrepreneurs.

Il s'agissait de savoir si, dans les villes et faubourgs, chacun a droit de contraindre son voisin à contribuer, par moitié, aux frais de construction d'un mur de clôture destiné à séparer leurs maisons, cours et jardins.

L'art. 662 du Code civil répond à cette

question de la manière la plus formelle par l'affirmative ; mais la cour de cassation avait, à plusieurs reprises, décidé que le voisin auquel on demandait la construction d'un mur à frais communs, pouvait se dispenser de l'obligation, au moyen de l'abandon de la moitié du terrain sur lequel le mur devait être érigé.

La question a été posée de nouveau devant le tribunal civil de Lille. Par un jugement très-fortement, et selon nous, très-juridiquement motivé, il a décidé que l'abandon de la moitié du terrain ne libérait pas le voisin de son obligation de contribuer pour moitié aux frais de construction du mur de clôture, et que pour se dispenser de cette contribution, il devait délaisser toute la propriété. (Boho.)

La société de musique de Chambre. (8<sup>e</sup> année), donnera sa seconde séance le samedi 2 mars, à 8 heures, dans la grande salle du conservatoire, à Lille, avec les concours de MM. Paul Martin, Delannoy frères, Bauman, Herman, Kossol, pianiste ; Colin, Darcy et Petit.

Voici le programme de la soirée :

1<sup>o</sup> Quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle (Beethoven) ;  
2<sup>o</sup> Andante (Gollermann), allegro (Rubinstein) ;  
3<sup>o</sup> Quatuor en ré majeur (Mozart) ;  
4<sup>o</sup> Trio en sol mineur (Weber) ;  
5<sup>o</sup> Première partie de l'Otello (Mendelssohn), pour quatre violons, 2 altos et 2 violoncelles.

Le prix d'entrée est fixé à six fr. On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique.

Avant-hier, à la gare, un domestique, nommé Florentin Bayart, au service d'un marchand de charbon de Wattrelos, a été pris entre deux tampons, pendant une manœuvre de wagons.

Le malheureux a succombé quelques instants après.

Un affreux accident est arrivé dans un moulin à Bourbourg-Campagne :

Le nommé Casimir Cappellet, gargon menuisier, âgé de vingt ans, était monté dans le moulin et se trouvait dans la chambre où est placée la lanterne qui communique à la grande roue. — Le vent tombait alors et le nommé Léon Meullemeester, patron, était à serrer le frein pour arrêter le mouvement.

Tout à coup ce dernier entendit un grand cri dans la Chambre où se trouvait Cappellet ; il demanda ce qu'il y avait, mais n'obtenant pas de réponse, il monta précipitamment et vit son malheureux domestique ayant le corps engagé entre la grande roue et la lanterne.

Il appela à l'aide et après de grands efforts parvint à le dégager.

Cappellet ne donnait plus signe de vie. Un médecin fut appelé presque aussitôt, et après l'examen du corps, déclara que ce malheureux avait eu la poitrine écrasée et que la mort avait dû être instantanée.

De l'enquête qui a été faite, dit le *Messager du Nord*, il résulte que Cappellet, sans doute, voulu détacher la lanterne de la grande roue avant que le mouvement des ailes fût entièrement arrêté. Il aura été saisi par sa blouse et entraîné dans l'engrenage.

La mort ne peut être attribuée qu'à son imprudence.

### Première Communion.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain 1, vient de recevoir un grand et beau choix de *Livres de prières, Images et Chapellets*.

les sombres perspectives de Prasley.

Pourvu que George ne fût pas complètement insensible à tout ce qui caresse, exalte ou pique au jeu l'imagination et la vanité, il ne pouvait manquer de reléguer parmi les nuages et les neiges du Vivarais les inexplicables froideurs des premiers mois, et de rentrer dans son rôle inévitable de mari heureux, obéissant et amoureux. Tout en se lamentant de ces pensées pendant les longs silences du voyage, Sylvie observait M. de Prasley ; il était toujours triste et peu expansif ; et pourtant ça et là, en face d'un point de vue pittoresque, à la suite de quelque incident de la route ou au travers d'une conversation banale, un trait, un éclair, prouvaient suffisamment que les sources des émotions tendres et les idées fines étaient plutôt refroidies que taries chez George, qu'un léger effort lui suffirait pour tirer parti de sa distinction d'esprit et de cœur. Sa femme ne se lassait pas d'étudier ces contrastes et ses résistances. De se rendre compte de ces demi-teintes à peine sensibles sous l'enveloppe un peu monotone, de s'assurer, par de délicates épreuves, que son mari pouvait aimer et être aimé, et dans cet examen attentif, compliqué, rempli de disparates et d'alternatives, elle s'aperçut, avec une sorte d'effroi, — qu'elle l'aimait.

On ne voyait pas encore en 1844, aussi rapidement qu'aujourd'hui, M. Durousseau, la veille du départ, avait écrit quelques lignes à Paris pour an-

noncer son arrivée et donner ses ordres, et cette lettre l'ayant précédé de deux jours, ce temps avait suffi à ses gens, inspirés et dirigés par Edgard Mévil, pour préparer une réception digne de leur maître et de leur jeune maîtresse. Les voyageurs, en descendant de voiture, trouvèrent le bel hôtel de la rue Laffitte aussi minutieusement pourvu de toutes les recherches de la vie élégante et commode que s'ils ne l'avaient pas un moment quitté. C'était le soir ; la cour d'honneur était splendidement illuminée. Deux valets de pied, aussi graves que des suisses de cathédrale, attendaient, debout sur le perron, avec des torches. Un feu clair pétillait dans toutes les cheminées ; des fleurs grimpaient à travers la rampe du grand escalier, dont le cage se dérobait à demi sous un vert rideau de camélias et d'orange.

Les jardinières, les vases de vieux Sèvres, les potiches de Chine et du Japon étaient garnis de fleurs — toutes fraîches, choisies et cueillies par Edgard. Sylvie, en entrant dans le salon, ne put retenir un petit cri de surprise et de joie en reconnaissant, rassemblés sous ses yeux et sous sa main, les objets les plus sympathiques à ses goûts : son piano ouvert, et, sur le pupitre, le morceau de musique le plus à la mode, signé Chopin et publié, le matin même, par Schlesinger ou Troupenas ; sur sa table, le roman du jour, le livre dont on allait parler, le journal du lendemain, et son bel album, que les noms Deschamps,

d'Eugène Delacroix, de Jules Dupré, de Roqueplan, de Marilhat, protégé par contre tout soupçon d'épidémie bougeoise ou d'efféterie mondaine, en face de la cheminée, son portrait, chef-d'œuvre de M. Ingres, qui, enthousiasmé de la beauté du modèle, y avait travaillé deux ans et avait refusé, pendant ce travail, deux duchesses, un maréchal de France et trois princes allemands. En se retrouvant en possession de tous ses amis souvent regrettés pendant son absence, en respirant cet air tiède, saturé de vagues et douces senteurs, il semblait à Sylvie qu'elle sortait d'un mauvais rêve, qu'elle se reprenait à la seule vie qui lui convint, celle des privilèges et des heures, et que, petite fille à Prasley, elle redevenait la grande dame et reine.

Au bout d'une demi-heure, Edgard, dans ce délicieux jargon parisien, désespéré des provinciaux épris de régularité logique et grammaticale, eut mis sa cousine au courant de ces mille péripéties qui sont, toutes les vingt-quatre heures, la grande affaire de tout Paris, et qu'il faut savoir sous peine d'avoir l'air d'un indigène de Barcelonnette ou du Congo. — Un instant après, arrivèrent, précédés à la hâte par Edgard, quelques amis de M. Durousseau, quelques jeunes femmes, campagne d'enfance ou de pension de M<sup>lle</sup> George de Prasley : on improvisa un petit bal sans façon qui fut étonnamment comme tous les plaisirs inattendus. Ronconi et Mario, que M.

Durousseau recevait sur le pied de l'égalité la plus parfaite et la plus charmante, étaient au nombre des invités. Ils chanterent, sans se faire prier, leurs morceaux les plus ravissants, et Sylvie les accompagna. La soirée n'était pas finie, qu'elle avait entre les mains un coupon de loge pour la prochaine représentation des des Italiens, et dix invitations pour la dernière semaine du carnaval. Tout ce monde aimable et souriant semblait s'entendre pour fêter sa bienvenue et la dédommager de son exil volontaire. Heureuse de cet accueil et de ces hommages, s'abandonnant sans effort au charme de ces instants, éprouvant cette espèce d'exaltation bizarre où nous jette le brusque passage de la solitude des champs ou de la grande route dans un salon étincelant de lumières, animé de toutes les joies du monde, M<sup>lle</sup> George de Prasley chercha des yeux son mari pour le mettre en part dans ses sensations, lui dédier ses succès, l'envelopper dans ce premier jet de flammes et d'étoiles. George avait disparu ; il s'était enfermé dans sa chambre pour écrire à sa mère une lettre de dix pages : triste destinée de l'homme, que, malheureux souvent par ses fautes, il le voit souvent par l'exagération de ses vertus !

Cette soirée inaugura pour Sylvie et pour George une existence qu'il était facile de prévoir, dont elle n'avait jamais, à distance, que les avantages, et dont les inconvénients devaient plus tard se révéler. Paris, on le sait, a ces engoue-

ments subits dont M. de Balzac a parlé à propos des succès d'artistes, et qui ne sont, pour les succès mondains, ni moins rapides, ni moins électriques. En quelques heures, Sylvie devint femme à la mode pour tout le reste de la saison. La duchesse de Birague et la belle Polonoise, dont Edgard avait orthographié tant bien que mal le nom impossible, durent céder la place et en pair de dépit.

Or, si le rôle de mari d'une femme à la mode est toujours fâcheux et hérissé d'épines, ce fut bien plus encore pour M. de Prasley, que nul dans ce monde ne connaissait, et que son titre de marquis, loin de le rendre plus imposant, frappait presque de discrédit. Chose singulière et cependant logique aux yeux de quiconque connaît cet esprit parisien, à la fois si amoureux de nouveauté et si routinier dans ses allures, cette couronne de marquis, rebayssant chez Sylvie les distinctions de la richesse et de beauté, lui tombant du ciel dans une corbeille de mariage comme le dernier don qui lui manquait, complétait son bagage de femme élégante, ajoutait une valeur énorme à ses avantages primitifs ; — et son mari, de qui elle tenait le complément de sa grandeur, était à peine compté pour quelque chose ! Il restait dans l'ombre et n'avait pas même un pellet de rayon qu'il prêtait à cette brillante étoile ; en pour changer de métaphore, il en était de l'avènement, ubi iure de M<sup>lle</sup> George de Prasley comme de ces grands fleuves dont tout le monde admire les